

Libérez-vous **des tâches ménagères !**

DOCUMENTATION TITRES-SERVICES (page 1 sur 4)

TM Titres-Services est une Société agréée par l'ONEM, proposant ses services d'aide à domicile dans le cadre des titres-services.

Si vous avez déjà une prestataire, nous pouvons également l'officialiser avec un contrat de travail (avec tous les avantages s'y comportant). Contactez-nous en toute confidentialité à ce sujet.

Pourquoi faire appel à TM Titres-Services ?

- Le coût :** Le travail réalisé sous le régime des titres-services ne vous coûte que 9 euros par heure (Après déduction fiscale ou crédit d'impôt: 7,65 euros pour la région bruxelloise, 8,10 euros pour la région wallonne et 6,30 euros pour la région flamande) et ceci sans facture supplémentaire ni frais de dossier.
- La qualité :** Le personnel est formé par nos soins : nous avons une formatrice et un atelier de formation sous forme d'appartement témoin. La qualité du service est une de nos priorités : le service Qualité vous suit tout au long des prestations. Le service planning peut vous programmer un démarrage de prestations dans les 24 ou 48 heures
- La sécurité :** Les aide-ménagères travaillent légalement chez vous et sont couvertes par une assurance accident de travail et responsabilité civile, ceci sans frais supplémentaire.
- La stabilité :** Les prestataires travaillent en contrat à durée indéterminée avec une garantie des heures. Nous misons beaucoup sur la stabilité et les relations gagnantes notamment par des plannings structurés dans la même région. C'est donc toujours la même prestataire qui travaille chez vous (sauf indication contraire de votre part). Un service planning est là pour tout changement d'horaire ou communication de vacances.
- La rapidité :** Certaines de nos aide-ménagères prestent certainement déjà dans votre commune, elles ont donc des disponibilités immédiates dans leur planning. Demandez-nous les disponibilités dans votre quartier.
- L'expérience :** TM Titres-services existe depuis 2007. Plus de 400 personnes sont déjà à votre service à Bruxelles et en périphérie.



DOCUMENTATION TITRES-SERVICES (page 2 sur 4)

Comment faire appel à TM Titres-services ?

Simplement en demandant les services d'une aide-ménagère (via le mail info@tmts.be ou par téléphone au 02/660.29.19.) : en précisant votre quartier, le nombre d'heures voulues, le travail à réaliser et les préférences horaires. TM Titres-services vous propose alors un planning avec une date de démarrage. Vous confirmez ce planning en renvoyant la convention, en vous inscrivant au système des titres-services (chez Sodexo) et également en commandant des titres-services.

Comment s'inscrire chez Sodexo ?

Nous pouvons vous envoyer un formulaire papier que vous pouvez renvoyer chez nous (par courrier ou par fax au 02/660.34.19). Nous pouvons aussi vous envoyer un lien internet pour vous inscrire en ligne. Ou alors nous pouvons vous inscrire par téléphone (Contactez-nous au 02/660.29.19 du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00).

Qui peut s'inscrire chez Sodexo ?

C'est très simple : toute personne domiciliée en Belgique. Les personnes ayant uniquement une résidence en Belgique peuvent aussi s'inscrire comme utilisateur et commander des titres-services s'ils payent une taxe de résidence.

Comment fonctionne la déductibilité ou le crédit d'impôt ?

L'achat de titres-services est fiscalement avantageux. Les montants que vous avez payés pour l'achat des titres-services vous donnent droit à une déduction fiscale.

Pour Bruxelles :

Depuis le 1er janvier 2016, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de **1,35€**/titre-service pour les **156 premiers** par personne (année d'imposition 2017). Un titre-service de 9€ ne vous coûte en réalité que 7,65€ après la réduction d'impôt.

Pour la wallonie :

Vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de **0,9€** par titre-service pour les **150 premiers titres-services** achetés par personne. Un titre-service de 9€ ne vous coûte en réalité que **8,10€** après la réduction d'impôt.

Pour la flamande :

Geniet u van een belastingvermindering van **€2,70** per dienstencheque voor de eerste **156 aangekochte dienstencheques** per persoon (aanslagjaar 2017). Een dienstencheque van €9 kost in werkelijkheid maar **€6,30** na belastingvermindering.

Le **1er avril de chaque année**, vous recevrez une attestation fiscale de la part de Sodexo. Joignez l'attestation à votre déclaration d'impôt afin de bénéficier de votre réduction fiscale.

Les utilisateurs avec un faible revenu peuvent également bénéficier de cet avantage par l'intermédiaire d'un «crédit d'impôt remboursable».

DOCUMENTATION TITRES-SERVICES (page 3 sur 4)

Y'a-t-il une limite aux titres-services ?

Oui, il y a une limite de 400 titres par an et par personne ou 800 par ménage et par an (personnes domiciliées au même endroit). Il est possible d'en avoir 100 ou 200 supplémentaires mais au prix de 10 euros.

Situations spécifiques:

- Les familles monoparentales peuvent commander jusqu'à 2 000 titres-services à 9€ par an.
- Les personnes handicapées ou les utilisateurs bénéficiant d'une allocation d'aide aux personnes âgées peuvent commander jusqu'à 2 000 titres-services maximum par an, au prix de 9€.
- Les parents d'enfant mineur handicapé peuvent commander jusqu'à 2 000 titres-services maximum par an, au prix de 9€.

Quelles sont les activités autorisées ?

L'aide ménagère à domicile, à savoir :

- le nettoyage du domicile y compris les vitres ;
- la lessive et le repassage ;
- les petits travaux de couture occasionnels ;
- la préparation de repas.
- également les petites courses ménagères : les courses pour vos besoins quotidiens (aller chercher un pain ou aller à la pharmacie)..

Les titres-services ne peuvent être utilisés que pour payer des activités réalisées pour vos besoins privés et non pas pour des activités professionnelles. Les activités comme le jardinage, la garde d'enfants, la peinture, ... ne sont pas autorisées.

Comment commander des Titres-services ?

- Effectuez un paiement divisible par 9€
- La commande minimale est de 10 titres-services (il ne s'agit pas d'un multiple de 10, vous pouvez commander 16 titres, 19, 32 ou un autre nombre à votre convenance).
- Effectuer le virement vers le compte bancaire Sodexo correspondant à votre région.
- Mettre en communication uniquement votre numéro d'utilisateur (série de 12 chiffres)

Vous recevrez alors environ 10 jours plus tard les titres papiers par la poste ou, en version électronique, 2 jours plus tard dans votre espace personnel (vous avez reçu lors de la confirmation de votre inscription un identifiant et un mot de passe pour y accéder), le détail de votre compte se trouve sous la rubrique « Mon portefeuille électronique ».

DOCUMENTATION TITRES-SERVICES (page 4 sur 4)

Si vous voulez commander régulièrement un nombre fixe de titres-services (par exemple 16 titres tous les mois), nous vous conseillons d'introduire auprès de votre banque un ordre permanent. Cela vous facilitera la vie et évitera les oublis de commande.

Les titres-services papiers

Pour chaque heure de travail prestée, vous remettez au travailleur un titre-service entier (talon détachable y compris), que vous datez (indiquez la date effective de la prestation) et signez. Vous y précisez également le type d'activité prestée (case à cocher. Ecrivez uniquement au stylo bille de couleur noire ou bleue et les ratures ne sont pas acceptées.). Prévoyez toujours à l'avance vos commandes pour éviter de vous retrouver sans titres-services. Faites attention à ne pas remettre au travailleur le titre «sans valeur» (le premier dans votre enveloppe), sur lequel sont mentionnés le n° de votre commande, le nombre de titres et leur numérotation.

Les titres électroniques

Le soir de la prestation apparaît dans votre espace personnel (dans le menu à gauche sous la rubrique « Suivi des prestations ») le détail de la prestation du jour. Vous devez alors la confirmer (appuyez sur confirmer) pour la payer. Nous demandons de le faire au plus tard dans les 3 jours qui suivent la prestation. Vous devez veiller à avoir toujours des titres-services en réserve, vous pouvez le vérifier dans la rubrique « mon portefeuille électronique » de votre espace personnel. Si vous avez besoin d'aide concernant la version électronique, n'hésitez pas à nous contacter par mail ou par téléphone au 02/660.29.19.

Vous pouvez contacter les différents services par mail :

Information générale :..... info@tmts.be

Service planning :..... planning@tmts.be

Service qualité et formation :..... qualite@tmts.be

Service recrutement :..... job@tmts.be

Service Gestion des titres :..... titres@tmts.be

Par téléphone via le numéro général 02/660.29.19 du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00

Ou sur Rendez-vous en nos bureaux.